

Le tourisme au Nunavik à l'été 2021

Les déplacements vers le Nunavik sont actuellement limités en vertu de l'arrêté ministériel 2021-023:

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/AM_2021-023.pdf?1617882175

et de l'ordonnance 2021-02 pour le Nunavik :

https://nrbhss.ca/sites/default/files/covid19/Ordinance_Nunavik_Air_Travel_revised_2021-02-01_FR.pdf

Toute personne autorisée à se déplacer vers le Nunavik doit respecter les mesures de santé publique en matière de voyages, notamment le test avant le départ, le test au 7^e jour et une période de quarantaine de 14 jours :

<https://nrbhss.ca/fr/nunavik-voyage>

Seuls les voyageurs se retrouvant dans certaines catégories limitées sont autorisés à entrer au Nunavik.

Le Nunavik est présentement interdit d'accès aux personnes en visite pour le loisir, c'est-à-dire les touristes.

Nous vous invitons à consulter les mises à jour des restrictions de voyage sur le site de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) pour prendre connaissance de tout changement (<https://nrbhss.ca/fr/nouvelles-restrictions-de-voyage-au-nunavik>).

Les pourvoyeurs du Nunavik peuvent exercer leurs activités dans la région, mais les restrictions de voyage et les mesures de santé publique doivent être strictement respectées.

Les participants aux activités touristiques doivent être résidents du Nunavik ou s'y trouver pour d'autres raisons autorisées.

Des modifications aux mesures de santé publique et aux restrictions de voyage pourront être apportées dans les mois à venir. En ce moment, l'évolution de la situation épidémiologique à l'intérieur et à l'extérieur de la région est imprévisible en raison des nouveaux variants et de la troisième vague de COVID-19. Les décisions concernant les déplacements seront dictées par cette situation et les nouvelles données scientifiques concernant la vaccination et la transmission du virus.

Si des changements étaient apportés pour permettre aux touristes de voyager au Nunavik, veuillez noter que **les mesures de santé publique s'appliqueraient toujours** (y compris la quarantaine de 14 jours).